



FRAIS APPLIQUÉS PAR LE FONDS

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

| | |
|-----------------|---|
| Frais d'entrée | - |
| Frais de sortie | - |

Frais prélevés par le fonds sur une année

| | |
|----------------|-------|
| Frais courants | 1,25% |
|----------------|-------|

Frais prélevés sur le Fonds sur un exercice

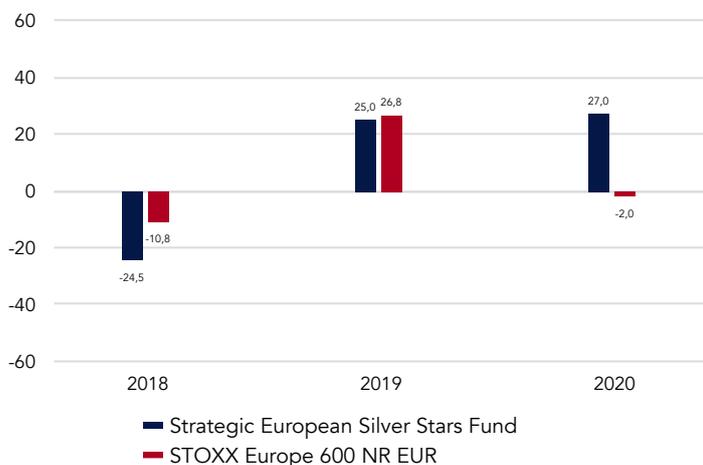
| | |
|---------------------------|--|
| Commission de performance | 15,00% de surperformance relative, le cas échéant, de la valeur liquidative de chaque action (avant déduction du montant des charges à payer au titre d'une commission de surperformance) par rapport au Indice STOXX Europe 600 Net Return. |
|---------------------------|--|

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des montants maximums et représentent le montant qui pourrait vous être prélevé avant que vos fonds soient investis ou que le produit de votre investissement ne soit distribué.

Les frais courants sont basés sur les estimations de frais et dépenses à la charge de la classe d'actions représentative en une année. Ce montant peut varier d'une année sur l'autre. Il ne tient pas compte de la commission de surperformance ni des frais de transaction du portefeuille, sauf dans le cas des frais d'entrée ou de sortie acquittés par le Fonds lors de l'achat d'actions d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations concernant les frais, veuillez consulter la section correspondante du Supplément, qui est disponible sur www.ericsturdza.com.

PERFORMANCES PASSÉES %



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur de vos investissements peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il est possible que vous ne récupériez pas l'intégralité du montant investi à l'origine.

Le graphique montre la performance annuelle de la classe d'actions représentative en EUR pour chaque année civile complète depuis son lancement. Elle est exprimée en variation de pourcentage de la valeur liquidative du Fonds à chaque fin d'exercice.

La performance est calculée après déduction des frais courants et des commissions de surperformance. Le calcul ne tient pas compte des frais d'entrée ou de sortie.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Pour les besoins du présent document, la catégorie de parts représentative intègre également les parts B en CHF et USD. Des DICI sont disponibles pour l'ensemble des fonds de l'OPCVM.
- La banque dépositaire du Fonds est The Bank of New York Mellon SA/NV, Dublin Branch.
- Le prospectus de l'OPCVM, le supplément du fonds, les derniers rapports annuels (et semestriels), le cours des actions et les autres informations pratiques sont disponibles gratuitement en anglais et peuvent être consultés sur www.ericsturdza.com. Vous pouvez également les obtenir en envoyant un courriel à info@ericsturdza.com.
- Le Fonds est assujéti aux lois et réglementations fiscales de la république d'Irlande. Selon votre pays de résidence, cela peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller financier.
- Le représentant et l'agent payeur en Suisse est Banque Eric Sturdza S.A, Rue du Rhône 112, P.O. Box 3024, CH-1211 Genève 3. Des exemplaires des prospectus, des DICI, des statuts, des rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège social du représentant en Suisse.
- Le Fonds est un compartiment de l'OPCVM, une structure à compartiments multiples comprenant plusieurs fonds différents. Les actifs de ce Fonds sont séparés des autres fonds de la structure à compartiments, ce qui signifie que votre investissement dans le fonds ne sera pas affecté par les réclamations faites contre un autre fonds de l'OPCVM. Vous trouverez de plus amples informations sur la structure à compartiments dans le Prospectus.
- Des DICI sont disponibles pour l'ensemble des fonds de l'OPCVM.
- Les Administrateurs de l'OPCVM peuvent être tenus responsables de toute déclaration contenue dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou incompatible avec les sections correspondantes du Prospectus et du Supplément du Fonds.
- Les investisseurs peuvent échanger leurs actions du Fonds contre des actions libellées dans une devise différente ou contre des actions d'un autre compartiment de l'OPCVM.
- Les détails de la politique de rémunération de l'OPCVM sont disponibles sur le site Internet www.ericsturdza.com et les investisseurs peuvent en obtenir gratuitement une copie papier sur simple demande.